

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POUR LE PRINCIPE

Beaucoup de républicains ont été convertis à la Séparation moins par les principes que par les événements. Le divorce leur apparaît comme une vengeance diplomatique, rendue nécessaire par l'insolence de l'Eglise, mais ils n'y eussent point songé encore si la politique vaticane n'eût pas accusé, depuis l'avènement de Pie X, l'hostilité de son attitude vis à vis de la République.

Au-dessous des raisons de fait, causes occasionnelles de cette grande réforme, l'on aurait tort de ne pas démêler le principe générateur du mouvement séparatiste ; pour n'y pas songer assez, certains hommes politiques donnent dans un opportunisme superficiel, qui risque immédiatement de s'attirer les répliques des partisans du schisme ou du *statu quo*.

A l'obligation diplomatique de rompre, ceux-ci opposent la prétendue nécessité sociale de religions officiellement reconnues ; les uns comme les autres professent le même respect, peut-être un peu servile, pour ce qui est ou leur semble être ; — ils ne se convainquent point les uns les autres tant qu'ils ne feront pas, vers les idées pures et la logique un énergique et définitif retour.

Toute la force de la doctrine de la Séparation réside dans la conception moderne de la neutralité de l'Etat, vis-à-vis des confessions et des doctrines ; cette conception elle-même s'élabore au cours des siècles, à mesure que les Dogmes décelant leur faillite, mettaient en lumière la suprême vanité des affirmations sans preuves. Un moment vint, dans l'histoire de la pensée humaine, où la discussion, la contradiction et le doute, éternels ennemis du dogme, le dépouillèrent de ses prérogatives usurpées, et s'installèrent sur son trône pour aider à l'éclosion libre de la raison prisonnière !

Pourquoi dès lors accorder, au sein d'une société qui se prétend libre-penseuse, des privilèges régaliens au dogme, que l'opinion publique éclairée honnit comme une survivance d'antiques servages.

Si l'Etat, dans ses écoles, met les divers systèmes philosophiques face à face avec l'adolescence, et laisse subsister après chaque exposé de doctrine l'éternel « que sais-je ? » de Montaigne ; s'il se préoccupe d'élargir l'âme et l'esprit des futurs citoyens plutôt que de leur mâcher des convictions forcément arbitraires, que ne se méfie-t-il des entreprises parallèles des Eglises, payées par lui pour démolir son œuvre.

A quoi servent ces prudents universitaires, loyaux jusqu'au scrupule, tolérants jusqu'à l'inconscience, si leurs échafaudages strictement neutres doivent chavirer sous l'impulsion impétueuse des conspirations cléricales à l'affût de conversions et de croisades.

Que l'on subventionne Aristote si l'on veut, ou Platon, ou Descartes ; ce sera violer la neutralité obligatoire de l'Etat, violation théorique anodine ! mais engraisser des organismes politiques dont la vitalité propre les dispenserait sans souffrance de leur parasitisme, et dont la base théologique, les agissements historiques font la honte de l'humanité, n'est-ce point réaliser l'absolu dans l'incohérence !

Et c'est ainsi que la séparation apparaît à certains grands esprits comme le couronnement nécessaire de l'œuvre de sécularisation ; tant qu'elle ne sera point réalisée il leur paraît que tout sera remis en question : la paix sociale, le triomphe de la raison, et le règne de la liberté.

D'autres raisons, d'un autre ordre, nous ont semblé devoir faire aujourd'hui encore la solution de ce grand problème.

Aujourd'hui que cet exposé de principe éclaire d'un singulier jour la ténacité de notre « opportunisme » un peu terre à terre, et de l'opportuniste de ceux encore qui se décident pour un « nobis » ou pour une fugue d'évêque.

S. BACH.

Ce qu'on fera du Pôle

Comme on a de drôles d'idées parfois ! Je ne suis pas plus bête qu'un autre, qui serait de ma force, mais pendant longtemps je m'étais imaginé qu'il devait faire rudement chaud au Pôle Sud !

Pourquoi ? Parce qu'il fait froid au Pôle Nord, et que je supposais que c'était le contraire à l'autre bout du globe, — en admettant que le caractère spécial du globe soit d'avoir un bout.

Le sieur Poë, de qui j'ai lu les œuvres, avait contribué à consolider en moi cette chaude conviction, en racontant l'histoire d'un vaisseau entraîné dans ces parages sur un fleuve d'eau bouillante, dans lequel les marins du bord se plaisaient à faire durcir des œufs.

Mais aujourd'hui, je comprends mon erreur, car je viens de parcourir le récit de la dernière expédition vers le Pôle Sud, d'où il ressort que ces étendues sont occupées par des glaciers séculaires.

Tout de même, on ne désespère pas de pouvoir y accomplir des voyages fréquents si bien qu'une inquiétude me saisit à propos de ce qu'on va faire du Pôle Sud.

Va-t-on le transformer en saison d'été pour les gens du monde en mal de chaleur qui trouveront très distingué d'aller passer le mois d'août sur un iceberg, en compagnie d'une famille d'élégants ours blancs et de phoques savants !

Les médecins n'auront-ils pas la pensée remarquable d'y créer un nouveau sanatorium, où l'air vif du pays guérira toutes les maladies ?

Les congrégations expulsées ne s'aviseront-elles pas d'y construire un vaste couvent, avec des bâtiments séparés, où chaque ordre pourra se livrer aux exercices de son choix ?

Autant de questions qu'il est difficile de résoudre au pied-levé, mais qui méritent de retenir sérieusement l'attention publique.

Puisque nous avons fait la conquête du Pôle Sud, il nous faut utiliser cette nouvelle portion du monde, ouverte aux féconds efforts de la civilisation européenne.

Aussi, pour commencer, ferait-on sagement d'y construire une douzaine de forts, afin de pouvoir résister à la prochaine invasion des Japonais.

Fortifions le Pôle Sud. Ça sera toujours autant de fait ! Malheureusement, la folie humaine est immense, et juste au moment où il devient indispensable de compléter partout la défense naturelle d'une région quelconque, voici qu'un ingénieur scandinave, dans une lettre adressée à M. Alphonse Allais, notre éminent contemporain, l'informe qu'il a découvert le moyen de dégeler le Pôle Nord !

La voilà bien, l'influence criminelle de Pelletan et d'André, ces deux ennemis de l'armée, de la marine et de la France !

Hygiène

Une question posée par un curé à l'*Ami du Clergé*, et à laquelle ce journal a répondu dans son numéro du 8 septembre, révèle de quelle façon on entend et on observe les règles les plus élémentaires de l'hygiène dans les écoles congréganistes ou dans les écoles libres qui les ont remplacées. Voici la question dans toute sa naïveté :

« Notre école libre de filles, parfaite sous tous les autres rapports comme aménagement des classes, etc., à l'inconvénient de n'avoir de cabinet d'aisances que derrière la maison loin, et absolument hors de toute surveillance. On avait construit des cabinets dans la cour, en face et sous les yeux des maîtresses. Mais comme la cour est étroite, ces cabinets se trouvaient à côté du puits, à trois mètres. L'eau n'étant plus potable, on fut obligé de retourner au petit chalet des institutrices.

« Depuis les grandes chaleurs, l'eau est toujours mauvaise, infecte même parce que, pense-t-on, les infiltrations n'ont pas cessé.

« On n'a donc maintenant ni eau ni cabinet en règle.

« Que faut-il exactement pour que les cabinets soient en règle avec la loi ?

« La question d'hygiène, si elle n'était pas jugée par le maire (je veux dire : même si celui-ci ne fait pas d'opposition), peut-elle être portée par des dénonciateurs devant le préfet, le procureur de la République ?

« Qu'avons-nous à faire ? »

Tout commentaire serait superflu. Remarquons toutefois que la peur de la République est le commencement de la sagesse.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Neutralité de la Chine

Les *Novosti* expriment l'espoir que, malgré son attitude suspecte, la Chine ne violera pas la neutralité en dépit de tous les efforts des Japonais pour l'entraîner vers ce but.

Les *Novosti* constatent que par leurs promesses de rendre la Mandchourie à la Chine, les Japonais ont peu à peu amené la Chine à réclamer maintenant instamment cette restitution, à leur grand dépit.

« L'intérêt des puissances européennes exige, concluent les *Novosti*, de ne pas tolérer un trop intime rapprochement entre la Chine et le Japon, rapprochement qui établirait une réelle prédominance du Japon sur la Chine, et créerait ainsi un véritable péril. »

A Port-Arthur

On assure que les Japonais, après avoir fait sauter la batterie E et la lunette Koutropatkin, se sont retirés dans leurs anciennes positions.

Le général Stoessel a donné l'ordre de réparer les forts et d'en miner les approches. Si les Japonais ont pu s'emparer du fort Er-Luan-Chan, c'est que leurs espions avaient coupé les fils permettant d'actionner les mines électriques. Les Russes ont arrêté et exécuté quatre espions.

En Mandchourie

Les généraux Meyendorff et Bilderling ont reçu mission d'arrêter la marche en avant du général Kuroki. On est ici très anxieux au sujet du succès de cette opération, car les troupes que commande le général Meyendorff appartiennent au district de Saint-Petersbourg.

Le bruit se répand que le contre-torpilleur *Restchitelny* a coulé tandis que les Japonais tentaient de l'emporter à la remorque. Cette nouvelle a provoqué une grande joie dans les milieux de la marine. — (*New-York Herald*).

INFORMATIONS

La Rentrée de M. Loubet à Paris

Le Président de la République rentrera à Paris vendredi matin. Il quittera le château de la Bégude, où il séjourne depuis plus de deux mois, jeudi soir. A Montélimar, le wagon présidentiel sera attelé au rapide de Marseille, qui arrive à Paris le matin à 9 h. 9.

Le Président sera accompagné de M^{lle} Loubet et de son jeune fils, dont l'état de santé l'a préoccupé vivement le mois dernier, mais qui est aujourd'hui complètement rétabli.

L'enquête sur la Marine

La commission extra-parlementaire de la marine s'est rendue dans l'arsenal samedi à deux heures. Elle a visité les défenses sous-marines, les ateliers et les chantiers de construction où se trouve la *Démocratie*. Elle s'est informée de l'état actuel du *Léon-Gambetta*.

La commission est rentrée à sept

heures, après une visite à la défense mobile, où elle a constaté l'entraînement du personnel et le bon état des torpilleurs de première ligne.

La plupart des commissaires sont rentrés samedi soir à Paris ; les autres sont rentrés dimanche matin.

Anniversaire de la mort d'Emile Zola

Le pèlerinage littéraire à Médan, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola est dès à présent organisé. Les invités seront reçus par la veuve de l'illustre romancier. Autour du buste de l'écrivain, des discours seront prononcés. L'éminent critique d'art, M. Théodore Duret qui, pendant trente ans, fut l'intime et le familier de Zola, fera une causerie au nom des amis du Maître. Une ode à *Emile Zola*, composée pour la circonstance par M. Saint-Georges de Bouhélier, sera également récitée.

Après avoir visité le cabinet de travail, la maison et les jardins de Médan, les « pèlerins » seront de retour à Paris, à six heures du soir.

L'allocation du général Peloux

Comme suite aux renseignements communiqués à la date du 21 septembre, relatifs au démenti formel que le général Peloux avait donné aux propos qui lui avaient été prêtés à La Roche-sur-Yon, voici le texte ci-après résumé des paroles prononcées par le général, au corps d'officiers, lors de sa première visite dans les différentes places de son commandement :

« Je serai très exigeant pour ce que nous devons au soldat ; je vous demande de l'aimer et le respecter comme je l'ai fait toute ma vie. Je serai très exigeant pour tout ce qui concerne notre instruction professionnelle ; nous devons être à la hauteur de notre tâche, le jour où la patrie aura besoin de nous.

« Je serai intransigeant pour toutes les questions politiques ; je ne veux pas de nouveaux incidents. Le contrat que nous avons passé avec le gouvernement en acceptant un grade dans l'armée, nous impose des devoirs stricts que nous devons remplir loyalement et sans hésitation. Nous devons être circonspects dans nos relations, réservés dans la manifestation de nos opinions personnelles ; la religion et le patriotisme ne sont, du reste, l'apanage d'aucun parti.

« Si, parmi nous, il en est que leurs attaches de famille gênent, qu'ils demandent à changer de région, je les appuierai et ils trouveront dans les autres corps d'armée une mentalité tout autre qui leur permettra d'accomplir sans hésitation leurs devoirs militaires. S'il en est qui soient décédés d'ores et déjà à faillir à ce devoir dans certaines circonstances, qu'ils quittent l'armée de leur plein gré avant d'avoir causé encore un scandale.

« Je serai très bienveillant pour tous ceux qui s'adonneront de tout cœur à leurs devoirs ; mais je serai impitoyable pour les mauvais, si j'en rencontre sur mon chemin ; notre mission est trop noble et trop belle pour qu'ils puissent la remplir.

« Frapper les officiers indignes, livrer à la justice et condamner les officiers prévaricateurs plus sévèrement encore que les hommes de troupe, ce n'est pas désorganiser l'armée, bien au contraire. La camaraderie cesse quand l'honneur est en jeu, et si, malheureusement, des officiers venaient à le compromettre par des turpitudes ou des malversations, vous ne devez pas le laisser ignorer à vos chefs pour qu'ils soient traités comme ils le méritent. Nous sommes tous, sous ces rapports, solidaires les uns des autres, et la honte d'un seul rejallit sur tous si elle est tolérée. »

Le congrès de Rome et le pape

L'*Osservatore romano* publie une lettre du pape au cardinal-vicaire, par laquelle Pie X proteste contre le congrès de la Libre-Pensée. « L'injure infligée à la religion s'accroît, dit-il par le fait que Rome est destinée par la Providence à garder le dépôt de la foi. » Le souverain pontife ajoute que le congrès a revêtu un caractère d'outrage et de profanation. Il termine en invitant le cardinal-vicaire à ordonner des cérémonies de réparation.

A la suite de cette lettre, l'*Osservatore* publie une circulaire du cardinal-vicaire prescrivant pour le 29 septem-

bre, jour de la fête de Saint-Michel, des prières expiatoires dans toutes les églises de Rome. (*L'Information*).

Les Congrégations

Plus de trente congrégations, expulsées de France, se sont déjà installées en Italie. Après Rome, c'est à Palerme que le plus grand nombre des congrégations s'établissent. La Sicile devient un centre de propagation religieuse française qui suscite les inquiétudes des démocrates et des libéraux italiens.

Le colonel Gouraud

Le ministre des colonies a reçu samedi un câblogramme de Brazzaville, adressé par M. Gentil, commissaire général du Congo, lui donnant des nouvelles du lieutenant-colonel Gouraud, dont certains journaux avaient annoncé la mort. M. Gentil dit qu'il a rencontré le colonel Gouraud à la fin du mois dernier à Fort-Archambault ; il était à ce moment en excellente santé et se rendait à Fort-Lamy. Aucun accident ne s'était produit dans sa caravane.

A Madagascar

La situation financière générale de la colonie est très satisfaisante.

Pour le budget ordinaire, les plus-values qui se manifestent sur un grand nombre de taxes procurent un excédent définitif de 698,219 fr. 41.

Les travaux effectués au compte du budget extraordinaire se poursuivent normalement. L'élasticité des ressources de la colonie a permis d'éviter qu'ils subissent le contrecoup des retards qui ont été parfois apportés à la réalisation des fonds de l'emprunt.

Enfin, la caisse de réserve a été en grande partie reconstituée depuis un an grâce aux excédents de recettes des deux exercices 1902 et 1903 et à la réintégration d'une somme de 1,600,000 francs, autrefois immobilisée dans les caisses d'avances de la colonie. Désormais, cette institution est de nouveau en mesure de remplir le rôle en vue duquel elle a été créée et d'assurer en tous temps les moyens de trésorerie de la colonie.

Les républicains Espagnols

Cent mille membres du parti républicain ont fait, à l'occasion de la visite de M. Salmeron à Barcelone, une procession à travers la campagne vers la localité voisine de Montana-del-Coll. La plupart des groupes portaient des bannières.

A trois heures après-midi a été planté à Montana un arbre qu'on a baptisé du nom de « d'arbre de la liberté » au milieu de l'enthousiasme général.

La maréchale Booth

La fille du général Booth, grand-maître de l'armée du Salut, vient d'arriver à Paris avec son mari, le colonel Clibborn, et ses enfants. La maréchale depuis son mariage, qui remonte déjà à vingt-trois ans, n'a fait que de très rares apparitions en France et en Belgique. On attribuait sa retraite à ses préoccupations maternelles. Mais le *Figaro* prétend que cette retraite avait une autre cause : « La maréchale et le colonel, assure-t-il ce matin, se séparèrent du général, c'est-à-dire du beau-papa et papa — non par suite de dissensions personnelles — mais parce qu'ils voulaient suivre désormais une autre étoile. » Cette étoile serait le Rév. Alexandre Dowie, qui affirme être le prophète Elie et parcourt le monde pour trouver des adeptes à une religion nouvelle. Et d'après le *Figaro*, ce serait comme représentants d'Alexandre Dowie en France que la maréchale et son mari, le colonel, reviendraient à Paris.

Si cette information est exacte, on se demande quelle sera l'attitude des salutistes de Paris à l'égard de ces anciens chefs.

La treille du roi

Samedi dans l'après-midi, a eu lieu la vente aux enchères publiques par les soins du Domaine, du fameux chasselas de la « Treille du roi ». De nombreux amateurs, marchands de

primeurs et grands restaurateurs parisiens assistaient à cette vente, toujours très suivie. La récolte était d'un poids total de 2,045 kilogrammes ; elle a été vendue, par lots de 25 kilogrammes, 2,563 fr. soit un prix moyen de 1 fr. 25 le kilog. Cette année, plus de cinq mille grappes avaient été détruites par les oiseaux.

L'éruption du Vésuve

L'activité du Vésuve augmentée. De fortes explosions continuent et lancent des matières ignées à de grandes hauteurs. Quelques bombes volcaniques ont incendié une certaine étendue de bois et interrompu le service du câble métallique de la gare supérieure du chemin de fer funiculaire. Les populations des villes vésuviennes sont calmes.

Etats-Unis

La dernière du célèbre humoriste américain Mark Twain, c'est la découverte des mémoires d'Adam, le premier homme.

On y lit entre autres ces impressions lamentables du père de l'humanité sur la femme, sa compagne :

La nouvelle créature aux longs cheveux, s'écrie-t-il avec un charmant abandon, devient encombrante. Je la retrouve à tout instant sous mes yeux. Elle s'attache à mes pas et ne me lâche plus. Je n'aime pas ça. Je voudrais être seul. Je me suis fait un abri contre la pluie, mais je ne puis en jouir en paix. La nouvelle créature est venue s'y loger. J'ai taché de la mettre dehors ; mais alors, des trous qu'elle a dans la tête et avec lesquels elle me regarde, j'ai vu couler beaucoup d'eau. Elle l'a essayée avec ses nattes.

Cependant Adam insistant, Eve recourt à d'autres arguments que les larmes :

Alors la nouvelle créature a fait un vacarme épouvantable, comme les autres animaux lorsqu'ils sont en détresse. Je voudrais qu'elle ne parlât pas. C'est impossible. Elle parle toujours.

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1899 (emprunt du Métropolitain)

Le numéro 347,934 gagne 100,000 fr. Les numéros 288,176 et 325,481 sont remboursables chacun par 10,000 fr. Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Petites Nouvelles

Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, s'est ouvert au Grand-Palais, à Paris, le Congrès international de sauvetage et de secours publics, qui durera jusqu'au 1^{er} octobre.

— Thérèse Humbert vient d'écrire au préfet d'Ille-et-Vilaine pour lui demander de vouloir bien l'entendre parce qu'elle a à faire des révélations de première importance.

— La manifestation annuelle au Lion de Belfort, à Paris, a eu lieu dimanche sans incident.

— M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a présidé dimanche le Comité agricole organisé à Lauzan (Lot-et-Garonne).

— L'*Officiel* publie les promotions au grade de général, de colonel, de lieutenant-colonel, chef de bataillon, capitaine et lieutenant.

— Un tremblement de terre s'est fait sentir dans l'Etat de Washington. Deux nouvelles îles ont été formées à la suite de ce mouvement sismique dans le plus grand lac de l'Etat.

— Une collision de trains s'est produite en Amérique : il y a eu 50 morts et 75 blessés : les wagons des deux trains ont été démolis.

— Ces jours derniers, a eu lieu à Paris, le Congrès des sous-agents des postes et télégraphes.

— Le 24^e Congrès de la Ligue de l'enseignement s'ouvrira à Amiens, le 29 septembre. On évalue à plus de 2,000 le nombre des délégués qui y prendront part.

— Dimanche a eu lieu à Poix-du-Nord l'inauguration de la statue de Talma, le grand tragédien. Le monument est l'œuvre du sculpteur Léon

Fagel, Talma est représenté en habit de ville, assis, et tenant de la main gauche le texte d'un rôle qu'il étudie; le bras droit étendu esquisse un geste énergique.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès, dans l'Humanité :

Le Concordat a donc été une prime à la guerre religieuse chronique, qui afflige et ébranle notre pays depuis cent années.

Il n'y a qu'un moyen d'établir en effet la paix religieuse dans notre pays et de rendre à la France moderne la dispositions de toutes ses forces pour l'œuvre immense de justice sociale et de paix internationale qui la sollicite de toutes parts. C'est de briser à jamais toutes les espérances de l'ambition théocratique, en sécularisant pleinement l'Etat, en enlevant à l'Eglise la puissance politique que lui confère le Concordat, en laïcisant pleinement, effectivement, l'école par le monopole national de l'enseignement, et en laïcisant pleinement l'assistance par l'organisation de l'assurance sociale étendue à tous les risques.

De M. Lanessan dans la Dépêche.

A la vérité, l'élément représenté par les congrégations religieuses n'avait pas besoin d'un grand entraînement pour prendre part à la bataille. De tout temps on le vit combattre et prêt, pour persuader, pour assurer le triomphe de sa cause, à recourir à des actes de violence, violence matérielle ou violence morale. Il violente l'enfant dès berceau en l'inscrivant d'office dans une religion déterminée. Il le violente sur les bancs de l'école en s'efforçant de tenir son esprit fermé à toute idée de libre examen. Il a, à l'occasion violente l'homme en lui imposant ses croyances sous peine des plus cruels supplices. Il use de violence enfin en s'emparant du cadavre de telle personne dont l'existence proteste contre les cérémonies religieuses, accomplies sur son cercueil. Nul en France ne doit être surpris de voir les congrégations religieuses fortement solidarisées, recevoir en bloc des coups.

Revue de la Presse locale

De M. Salomon dans le Réformateur :

C'est la mission sainte de la République d'apporter la modération là où la lutte des intérêts et des passions avait fomenté la violence.

Tous les esprits pondérés seront de cet avis que c'est la seule façon de poursuivre l'affranchissement de l'humanité en lui faisant connaître, comme on a dit au Congrès de Rome : le Vrai par la Science, le Bien par la Morale et le Beau par l'Art.

Alors l'humanité ne courra plus devant aucun dogme un front assujéti.

De l'Union Républicaine :

Qui n'a le cœur serré à la lecture des nouvelles du théâtre de la guerre en apprenant que d'ici, de là, Russes et Japonais en sont venus aux mains ou se sont bombardés ?

Et quelle mère ne tremble en apprenant que demain, peut-être, son fils, par le sot orgueil d'un chef ou d'une cupidité bourgeoise, sera forcé d'aller se faire tuer ?

Combien de pauvres chaumières seront désormais vides, privées d'un gars solide, apte aux travaux des champs ou de l'usine ? Combien de familles attendront vainement qu'apparaisse sur le seuil de leur maison la silhouette aimée du père, du fils, du parent ou de l'ami ?

De la Défense :

A parler clair et net, les biens des congréganistes qui sont mis en vente sont des biens volés.

Ce vol n'est pas seulement le fait de ceux qui achètent les biens des congrégations, meubles ou immeubles, mais celui également des liquidateurs hommes de loi, fermiers et autres qui profitent de la liquidation sans y être obligés, sauf ceux qui ont l'intention efficace de servir les intérêts des

congréganistes : c'est le cas de ceux qui louent ou achètent leurs immeubles pour les leur conserver, ou les empêcher de passer à des profanes qui les détourneraient de leur destination première.

M. Millevoye dans le Quercinois demande :

Nous a-t-on vus associés aux intrigues de couloirs dans lesquelles se disputent et se partagent les portefeuilles ? La confiance de l'opinion nous soutient. L'estime de nos plus ardents adversaires nous suffit. Mais notre espérance demeure immuable. La France rentrera tôt ou tard dans les voies glorieuses de son histoire.

CHRONIQUE LOCALE

Les questions de l'eau et de l'électricité

On verra plus loin la note relative aux questions de l'eau et de l'électricité. Il paraît que les diverses démarches faites par les industriels d'Albas, Mme et M. Gayral ont mis la puce à l'oreille des administrateurs de la Compagnie du gaz de Cahors.

Depuis que cette question d'électricité est agitée, que population et municipalité réclament de la compagnie 1° la diminution du prix du gaz et 2° l'éclairage électrique, aucune démarche n'avait pu aboutir auprès de la Compagnie.

Grâce à l'initiative de deux industriels, une solution paraîtrait devoir intervenir avant peu et donner enfin satisfaction à la population cadurcienne.

Nous aurions bientôt l'électricité à Cahors.

On nous affirme que des administrateurs et ingénieurs de la Compagnie du Gaz se seraient rendus ces jours derniers à l'hôtel de ville et aurait fait au Maire une offre d'installation de l'électricité.

L'affaire est importante et mérite d'être examinée sérieusement : une ville ne doit pas s'engager dans une telle affaire sans s'être entourée de garanties de toutes sortes.

Mais surtout, ce qui est encore plus important c'est d'examiner, attentivement tous les projets qui seront soumis au Conseil.

Il ne faut pas que la municipalité oublie qu'il y a de longues années que la question d'électricité a été agitée dans notre ville ; que l'examen de cette question a même coûté cher à la ville qui a perdu un gros procès intenté par elle contre la Compagnie du Gaz.

Il faudrait donc, pour le moins, tenir compte de toute « cette bonne volonté » à la Compagnie dont le privilège expire en 1920.

Les commissions du Conseil municipal vont être dans le courant de la semaine réunies pour l'examen des diverses propositions reçues par le Maire pour l'étude de ces questions de l'eau et de l'électricité.

Une solution ne peut manquer d'intervenir très prochainement.

L. B.

EAU, ÉLECTRICITÉ

Le projet de concession d'élevation d'eau par l'électricité a été adressé aux conseillers municipaux. Les propositions que renferme ce projet se résument ainsi :

M^{me} et M. Gayral proposent d'aménager au château-d'eau une station électrique avec une pompe élévatrice pour élever 50 litres d'eau à la seconde dans le bassin d'alimentation de la ville de Cahors. Toutes les dépenses d'installation, d'entretien et de fon-

ctionnement de ce service seraient à leur charge. Les bâtiments et les pompes seraient acquis à la ville à l'expiration d'une concession de cinquante ans.

Un point capital dans ces offres : c'est qu'une usine est toute prête à Albas à actionner la nouvelle pompe élévatrice au moyen d'un alternateur de 100 chevaux de force. Cinquante chevaux serviraient à actionner la pompe ; cinquante chevaux pourraient être mis immédiatement à la disposition des industriels de Cahors. M^{me} et M. Gayral ne demandent qu'un délai de dix mois pour exécuter ces installations.

En échange, la Ville aurait à payer aux concessionnaires un tarif de douze centimes par cheval heure en eau élevée pour un fonctionnement des machines de dix heures par jour. Si ce fonctionnement dépassait dix heures, le tarif tomberait à six centimes pour les heures en excédent. Le minimum de la redevance que la ville aurait à payer aux concessionnaires est de 7.200 fr. ; somme qui, d'après eux, représenterait strictement leurs frais d'amortissements, d'entretien et de fonctionnement de ce service, sans tenir compte des frais considérables que l'établissement de l'usine d'Albas a nécessités.

M. et M^{me} Gayral demandent, en outre, l'autorisation de placer des canalisations en ville pour répondre à tous les besoins de distribution d'énergie électrique du public et des particuliers. A cet effet, ils ne demandent aucun monopole et laissent à la concurrence toute faculté de s'exercer.

Ainsi qu'on le voit, ces offres sont très intéressantes. Par cette concession, la ville de Cahors serait dégagée de toutes les responsabilités et de tous les alevs que présentent l'établissement et le fonctionnement des projets qu'elle a mis au concours ; mais le minimum de la redevance annuelle, fixé à 7.200 fr., serait une charge importante de plus pour le budget.

Quelle somme annuelle nécessiteraient l'entretien, le fonctionnement, et les amortissements des installations projetées par la ville de Cahors ?

Les capitaux que la ville de Cahors éviterait de dépenser en accordant cette concession ne pourraient-ils pas servir à améliorer la distribution d'eau en ville dans les parties les plus désertées ?

La redevance qui serait due au concessionnaire ne serait-elle pas recouvrée par une augmentation rapide du nombre et de l'importance des concessions aux particuliers ?

Telles sont les questions qui se posent. Le Conseil municipal voudra bien les résoudre conformément aux intérêts de Cahors, en tenant compte aussi des avantages que retireraient la ville et les particuliers de pouvoir disposer d'une puissante canalisation d'énergie électrique.

Ecoles congréganistes

Au sujet de notre article paru dans notre numéro de samedi, sur les écoles congréganistes, Mlle Jeanne Salomon nous prie de rectifier.

Nous aurions été mal renseignés, paraît-il... en écrivant que l'institution de la rue des Soubrours portera le nom « d'Association chrétienne pour l'instruction de la Jeunesse catholique. »

Le nouvel établissement s'appellera « Institution libre » et Mlle J. Salomon qui en sera la directrice, nous prie en outre de déclarer qu'elle ne relève que d'elle-même, et que ses auxiliaires sont des laïques avantagement connus dans la ville.

Nous donnons acte à Mlle J. Salomon de sa rectification.

L. B.

Election au Conseil d'arrondissement

Les électeurs du canton de Lalbont sont convoqués pour le 24 octobre à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. le docteur Ch. Combarieu, élu conseiller général.

Baccalauréat

SESSION D'OCTOBRE 1904

Licence ès-lettres

Les examens du baccalauréat auront lieu à Cahors :

Lundi 17 octobre six heures trois quarts du matin, composition française : rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin sciences, sciences-langues vivantes.

Lundi 17 octobre, une heure trois quarts du soir, version latine : rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin sciences.

Mardi 18 octobre, six heures trois quarts du matin, version-grecque : latin-grec. — Composition scientifique : latin-sciences, sciences-langues vivantes. — Composition française : moderne 1^{re} partie.

Mardi 18 octobre, une heure trois quarts du soir : langues étrangères : moderne 1^{re} partie, latin-langues vivantes, sciences-langues vivantes.

Mercredi 19 octobre, six heures trois quarts du matin, dissertation philosophique : philosophie classique et moderne 2^e partie. — Composition scientifique : baccalauréat classique 2^e partie, 2^e série (lettres-mathématiques), baccalauréat moderne 2^e partie, 2^e série (lettres-sciences), baccalauréat moderne 2^e partie, 3^e série (lettres-mathématiques).

Mercredi 19 octobre, une heure trois quarts du soir, composition scientifique : baccalauréat classique 2^e partie, 1^{re} série, lettres-philosophie.

Au 7^{me}

Par application des dispositions de la loi nouvelle décidant la nomination d'adjoints au grade de sous-lieutenants, ces jours derniers a eu lieu à Cahors le vote des adjoints du 7^e de ligne pour désigner les candidats à l'épaulette.

MM Galey et Colomat, adjoints, ont été désignés tous deux par 4 voix.

Comité d'évaluations

Le comité d'évaluations de redevances des mines se réunira le samedi 1^{er} octobre à 2 heures du soir dans une des salles de la Préfecture.

Accident

Samedi matin, vers dix heures et demie, un ouvrier mineur, Jean Laurent, âgé de 46 ans, étant occupé à creuser un puits à l'Ermitage, chez Mme Lérès-Gambetta, bourrait un trou de mine, lorsque la charge éclata.

Il a reçu un éclat de pierre sur la main gauche, qui lui a fait une plaie profonde de douze centimètres de largeur et quelques égratignures et brûlures au visage, qui lui occasionneront une incapacité de travail de 15 jours.

Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Mendailles.

Marché aux raisins

Le marché aux raisins était aujourd'hui abondamment pourvu. Les cours ne subissent guère de variations : l'Auxerrois, de 0,15 à 0,17 centimes ; autres espèces de 0,10 à 0,12 centimes le kilo.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 24 septembre

Le tribunal reçoit la prestation de serment de l'élève gendarme Eugène Bonneau, de la brigade de Puy-l'Evêque, nommé gendarme à cheval à la même résidence.

M. le président donne ensuite lecture du jugement rendu dans l'affaire de tierce opposition soulevée par la congrégation de la Miséricorde de Montcuq contre le jugement du tribunal de Cahors, en date du 26 juillet 1904, qui avait nommé M^{me} Sautet, liquidateur.

Le tribunal admet la tierce opposition en la forme et dit qu'elle est recevable ; et, statuant au fond, décide que la congrégation des Dames de la Miséricorde de Montcuq étant une congrégation mixte, reconnue d'ailleurs comme telle par l'arrêté ministériel du 13 juillet 1904 ; que, dès lors, on ne peut nommer un liquidateur qu'aux congrégations qui sont complètement dissoutes.

Le tribunal décide que la nomination du liquidateur ne pouvait pas avoir lieu, la congrégation de Montcuq continuant à subsister comme hospitalière et tous les biens de la congrégation devant, aux termes de la loi, être affectés à ce service.

Le tribunal, en conséquence, rapporte la décision qui nommait M^{me} Sautet liquidateur et condamne l'Etat aux dépens.

La congrégation de Montcuq devra donc, à l'avenir, conserver toutes ses ressources au service hospitalier, pour lequel elle a été créée, l'enseignement seul lui est interdit.

— André Duffau 46 ans, boucher, sans domicile fixe, né à Antas (Gers), inculpé de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

— Marie Aubin, veuve Galou, 43 ans, sans profession, de Saint-Martin-de-Vers, prévenue de vol de claires de prunes, est relaxée comme ayant agi inconsciemment.

— P. C., 54 ans, cultivateur à Vers, qui a chassé sans permis, est condamné à 25 fr. d'amende.

— M. C., 16 ans, cultivateur à Belfort, poursuivi pour chasse, reconnaît le délit. 16 fr. d'amende, son père civilement responsable.

— Achille Issaly, 31 ans, domestique à Cabrerets, qui a soustrait une bague appartenant à la jeune Maurel, est condamné à 15 jours de prison.

— A. S..., épouse M..., 24 ans, ménagère à Frayssinet-le-Gelat, inculpée de vol de betteraves, est condamnée à six jours de prison avec sursis.

— M. B..., épouse S..., 27 ans, née à Cieurac, ménagère à Cahors, inculpée d'un vol de vin au préjudice du sieur Conduché, débitant, est condamnée à dix jours de prison avec sursis.

— Cyprien Albagnac, habitant le département de Lot-et-Garonne, et François Bourdet, son métayer, demeurant à Labouysse, section de Cournou, commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, sont poursuivis pour détention de dix kilos de tabac en feuilles et en poudre, saisis dans le grenier et le cellier d'une maison abandonnée, appartenant à Cyprien Albagnac.

Après plaidoirie de M^{me} du Mas pour l'administration des contributions indirectes et de M^{me} Lacaze pour les sieurs Albagnac et Bourdet, le tribunal remet à quinzaine le prononcé de son jugement.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 29 SEPTEMBRE 1904

Marche Gasconne	E. Raux.
Le Lac des Fées	Auber.
A la plus Belle (Valse)	Govaert.
Légende champêtre	Kelsen.
La Caravane	Grétry.

Albès Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Libre Pensée de Cahors

Les membres de la société « Science et Raison » sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 1^{er} octobre à 8 h. 1/2 du soir dans une des salles de la mairie. Présence urgente.

Arrondissement de Cahors

Catus

Accident. — M. Bouysset, boulanger à Crayssac, étant monté sur une échelle,

tombe et dans sa chute se fractura le col du fémur. Le docteur Ourradour, appelé, le mit assisôt dans un appareil où il sera nécessairement immobilisé pendant un certain temps.

Lherm

Banquet démocratique. — Les républicains de la commune de Lerm, organisent pour le dimanche 2 octobre, un grand banquet démocratique auquel sont invités de nombreuses personnalités politiques.

Les adhésions reçues jusqu'à ce jour sont nombreuses.

Ce sera une vraie fête démocratique à laquelle tous les militants de la commune et du canton assisteront.

Luzech

Accident. — Ces jours-ci, M. Laporte propriétaire à Misseyre, se préparait à dételon son cheval, lorsque l'animal, probablement excité par les mouches, partit à fond de train, le renversant sous sa charrette qui lui passa sur le corps.

Le docteur Ourradour, appelé immédiatement est à réduire une fracture de la cuisse ainsi que celle de deux côtes.

Montcuq

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Nous sommes heureux de donner ci-après la liste des principaux succès remportés par notre école primaire supérieure de jeunes filles, pendant l'année scolaire 1903-1904 :

Certificat d'études primaires élémentaires, 6 ;

Brevet élémentaire, 3 ;

Certificat d'études primaires supérieures, 8 ;

Ecoles normales, 9 ;

Brevet supérieur, 1 ;

Bourses d'enseignement primaire supérieur, 2.

De pareils résultats font honneur à nos dévouées maîtresses et montrent la supériorité de l'enseignement laïque ; ils justifient en outre la confiance croissante des familles.

L'agrandissement des locaux s'impose, par suite du nombre de plus en plus élevé des élèves internes ; notre municipalité s'est d'ailleurs préoccupée de cette question.

Orage. — A la suite de l'orage de mercredi soir, une pluie bienfaisante mais que l'on aurait souhaitée plus abondante, est tombée sur notre région.

Malheureusement la grêle s'est mise de la partie et a sérieusement endommagé la vendange.

Puy-l'Evêque

Jeunesse catholique. — Les jeunes cléricaux du Lot ne trouvent pas de termes assez élogieux pour les jeunes cathos qui vinrent le 17 à Puy-l'Evêque.

D'après ces journaux, le succès des conférenciers catholiques a été immense : les républicains auraient été hués.

L'histoire écrite de cette façon, montre bien la sincérité des gens de sacrifice, fidèles disciples de Loriquet.

La population de Puy-l'Evêque, heureusement, a pu constater le contraire de ce qu'affirment les cléricaux dont les conférenciers après avoir développé leurs grandes idées, n'ont pu répondre aux contradicteurs qui ont combattu les théories de réaction.

Les jeunes cléricaux ont préféré se retirer de la réunion et aller palabrer dans une salle privée, où n'étaient reçus que les amis : de cette façon, la contradiction n'était plus à craindre.

Un groupe restreint de cléricaux a pu entendre alors les stupidités annoncées par le conférencier, tandis que les républicains, dans la salle de la mairie applaudissaient les paroles éloquentes de quelques membres de la Jeunesse laïque.

En somme, les résultats ont été piteux pour la Jeunesse catholique dont le nombre de membres est fort réduit à Puy-l'Evêque.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR HENRI AUGU

VII

Un pacte infâme

Puis, apercevant Richard qu'elle avait vu quelques instants auparavant en compagnie de Morton, ainsi que Henri dont elle avait remarqué les assiduités auprès de miss Clariss quand elle avait abordé le brick avec Sam, elle se mit à les examiner.

— Est-il nécessaire de te dire, reprit enfin Richard en s'adressant à Henri, que tu ne dois t'en prendre qu'à toi-même.

« Pourquoi ne m'avoir pas tout expliqué avant notre départ de Charleston. »

« J'ai cru que miss Clariss était libre. »

— Ils parlent de sa fille, murmura la créole attentive.

Et elle se glissa inaperçue derrière le

grand mat, et écouta de manière à ne perdre aucune de leurs paroles.

Richard s'était exprimé avec une feinte bienveillance et comme s'il se fût monté indulgent lui, vieux roué émérité, envers un jeune compagnon peu expert encore dans l'art de mener à fin une intrigue d'amour.

Mais Henri ne pouvait certainement pas être dupe de l'air tutélaire que se donnait un fourbe comme Richard et cela pour cause.

Aussi répliqua-t-il sèchement :

— Dans tous les cas, tu n'as pas cru longtemps que le cœur de miss Clariss était libre.

« A peine étions-nous à quelques centaines de mètres de la plage, que déjà tu essayais de te débarrasser de celui que tu pensais être ton rival. »

— Ah ! fit Arabella avec un bien mauvais sourire.

Et elle écouta plus attentivement encore.

— Cela est vrai, Henri, repartit cyniquement le viveur. Oui, j'en conviens ; j'ai voulu te noyer, mais c'était pour un autre motif.

— Quelle infamie ! dit Henri avec indignation.

— En effet, pensait la créole qui paraissait déjà concevoir un plan à elle, tant sa figure rayonnait de contentement, plan basé sur la rivalité qui existait entre ces deux hommes.

— Ecoute, Henri ! reprit le faux vicomte. J'ignorais pourquoi ce maudit boulet venait de nous être envoyé par les Charlestoniens.

« Ma première pensée fut que l'on était sur les traces, et que l'on voulait... »

— Anéantir le seul homme, ajouta Henri, qui put t'appeler son complice d'un assassinat froidement conçu par toi, n'est-ce pas ?

— Et exécuté par toi, sans témoin, dans un prétendu duel, riposta le viveur avec un accent sardonique.

— Un assassinat ! murmura la créole. Mais c'est à merveille !

— Tu ignorais donc, reprit Henri, en haussant les épaules, que j'avais conservé ta correspondance, et que mon cadavre, rejeté sur la grève, aurait parlé plus haut que moi.

— Quoi ! mes lettres, s'écria Richard devenu tout à coup pâle et fort alarmé.

— Je les avais là, répondit Henri en montrant sa poche de côté... où elles sont encore.

Mais il ajouta à part soi :

— Oh ! s'il savait que je les ai perdues.

— Maladroite ! grommela de son côté Richard.

Pourtant il reprit tout haut, en affectant la plus grande assurance ;

— Mais tu te trompes ; je suis certain qu'elles ne contiennent rien.

— Rien de moins qu'il n'en faut, Ri-

chard, pour te faire pendre.

« Car, on pend en Amérique, et l'on y pend très bien, de la compagnie, et de la bonne compagnie. »

Richard allait répondre fièrement, car il eut un éclair dans les yeux ; mais il se retint et se contenta de dire en s'inclinant :

— C'est juste.

Richard reprit son air de bonhomie.

— Allons donc ! fit-il. Voyons, mon cher Henri, est-ce bien le moment de parler ainsi, quand l'avenir se présente à nous sous l'aspect le plus brillant.

« D'ailleurs, ces lettres tu vas me les rendre sans doute... Tout ce que nous venons de dire était une pure plaisanterie. »

« Ne serait-il pas possible qu'un oubli, une étourderie fit tomber ces lettres en des mains étrangères. »

« Allons, donne, mon ami ! »

— Non, je les garde, répondit sèchement Henri.

— Pourquoi ?

— Parce que, d'abord, dans mes mains, ce me semble, elles sont tout aussi bien en sûreté qu'elles le seraient dans les tiennes.

— Ensuite ?

— Ensuite, parce que j'en ai besoin.

— Et que prétends-tu en faire ?

— Ne devines-tu pas ?

— Non, mon ami.

— Eh bien, c'est pour te forcer à te-

nir tes promesses.

— De l'argent ?

— Oui, sans doute.

— Ne t'ai-je pas dit, mon cher Henri, que nous ferions deux parts de ma fortune !... Allons, voyons, faisons la paix, mon ami !

Il n'en est pas de même de la Jeunesse laïque dont le groupe comprend un grand nombre de citoyens tous dévoués aux idées républicaines ; tous ceux qui composent ce groupe déjà important se sont fait inscrire de plein gré et n'ont subi aucune influence.

Aussi de jour en jour le nombre des adhérents s'accroît et avant peu, nous sommes certain que le groupe de la Jeunesse laïque de Puy-l'Evêque réunira tous les militants et tous les sincères démocrates.

Une réunion comme celle du 17 a été un excellent moyen de réclame en faveur de notre groupe ; le but de la Jeunesse catholique a donc été manqué, et ce ne sont pas des comptes-rendus fantaisistes publiés par les intéressés dans les journaux cléricaux qui donneront le change.

Cours

Récoltes. — La sécheresse a détruit : maïs, pommes de terre, betteraves, carottes et tous les fourrages verts d'automne ; si ce n'est la vendange qui, malgré la sécheresse, donnera une récolte ordinaire comme quantité, et très supérieure en qualité, la saison eût été très mauvaise.

Cependant, nos agriculteurs sont très embarrassés pour savoir comment ils pourront alimenter les animaux, à cause de la disette de fourrages.

Fête locale. — La jeunesse de notre commune commença à préparer les arcs de triomphe pour célébrer la fête locale de St-Michel, qui aura lieu le 2 octobre. Elle promet d'être brillante.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Réunion publique. — Les membres de la Jeunesse Catholique de Cahors animés du saint désir de répandre la bonne parole dans toute la région et de recruter si possible le plus d'adhérents à leur action toute chrétienne et non politique, avaient organisé dans notre petite localité, une conférence publique et contradictoire qui devait avoir lieu dans la salle de la mairie, gracieusement offerte par la municipalité.

Par voie d'affiches, par prône et par invitations personnelles, tous les gens bien pensants étaient invités à se rendre à Cajarc le 25 septembre, vers trois heures du soir, dans le but de donner à la conférence le caractère imposant d'une manifestation chrétienne, apostolique et romaine.

La Jeunesse Laïque de Figeac se croyant invitée par le fait que les divers orateurs catholiques demandaient des contradictoires pour combattre ou réfuter leurs arguments, crut de son devoir de se rendre en masse au jour et à l'heure indiqués dans notre charmante cité. Ceci paraissait naturel, tout accusé ayant droit de défense ; mais nos jeunes catholiques cadurciens ne pensent pas de même car dès qu'ils eurent vent que la Raison et la Lumière se trouveraient face à face avec leur obscurantisme ils s'arrêtèrent.

L'arrêt eut lieu à la station de Calviac.

Les membres de la Jeunesse laïque de Figeac n'ayant pas à tenir compte de la recule de leurs jeunes amis de Cahors, voulurent profiter de l'occasion offerte par la réclame catholique et exposer leurs idées devant un public choisi par leurs adversaires.

La salle de la Mairie leur fut impitoyablement refusée et devant cette nouvelle obstruction, il fut décidé que la réunion aurait lieu dans la salle du café Divan.

Le crieur public annonça cette décision, invitant les contradictoires de toutes nuances à venir présenter leurs arguments.

Nous ne nous étendrons pas sur le succès de cette conférence, mais nous constatons avec plaisir que pas une seu-

le note discordante n'est venue en troubler le calme et la correction.

Nos remerciements et nos meilleures félicitations aux divers orateurs qui tour à tour ont fait entendre la voix de la vérité.

Nous remercions particulièrement M. Larnaudie, président de la réunion, pour son attitude ferme et pour ses paroles contre le jésuitisme à robe courte, nos remerciements aussi à M. Rey, qui en qualité de directeur d'un journal de la démocratie Aveyronnaise est venu nous montrer le péril clérical si puissant dans son département et qui grâce à l'union tend à disparaître chez nous.

Pour terminer, nous adressons au citoyen Béjambes l'expression de notre sympathie la plus vive pour causerie claire, nette et serrée dont il a bien voulu nous faire profiter.

La séance est levée dans le calme le plus profond ; malheureusement divers incidents se produisirent au dehors et après la réunion, qui sont venus jeter une note discordante à la fin de cette belle manifestation républicaine.

Une enquête impartiale et conduite sans le moindre parti-pris fera le sujet de notre prochain entre-filet.

R. V.

Figeac

Les vendanges battent leur plein dans notre région, et se font dans de bonnes conditions. La sécheresse exceptionnelle que nous avons subie cet été ayant empêché les maladies cryptogamiques de se développer, les premiers résultats des vendanges donnent toute satisfaction au point de vue de la qualité, et la quantité dépasse les espérances. Quelques propriétaires ont déjà vendu la vendange dans les prix de 14 à 16 fr. les 100 kilos.

Rentrée des classes. — La rentrée des classes des écoles communales laïques de filles et de garçons et des élèves de l'école maternelle aura lieu lundi 3 octobre, à huit heures du matin.

Au marché. — Depuis quelques jours la place Carnot présente tous les matins une animation extraordinaire. Une grande quantité de champignons encombrant le marché et les expéditions sont envoyées dans toutes les directions.

Les cours ne sont pas réguliers et les prix varient de 38 à 40 francs, selon la quantité de champignons apportés.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil d'arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement de Gourdon s'est réuni lundi à l'hôtel de la sous-préfecture pour la tenue de la 2^e partie de la session de 1904.

Étaient présents : MM. Bergougnoux, Pébeyre, Malvy, Laverdet et Brugaliers.

MM. Baspeyras, Granouillac, Pécout et Lasserre, excusés.

M. Vicart, sous-préfet, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, est adopté sans observation.

Le Conseil, accepte les contingents des contributions foncières (propriétés non-bâties) et des portes et fenêtres et, en ce qui concerne la contribution personnelle-mobilière, adopte le projet n° 2 rectifié.

Au sujet du projet d'érection en commune du hameau des Quatre-Routes, le Conseil d'arrondissement ajourne sa décision à sa prochaine séance.

Sur la proposition de M. Malvy, le Conseil émet le vœu que les communes soient autorisées à prélever 1/4 du produit des prestations pour l'entretien des chemins ruraux.

M. le président, se faisant l'interprète des sentiments du Conseil d'arrondissement, adresse à M. le sous-préfet toutes ses félicitations à l'occasion de l'avancement que le gouvernement vient de lui

donner ; il lui exprime les regrets que le Conseil éprouve de son départ et le remercie du soin avec lequel il a toujours traité les diverses affaires de l'arrondissement.

M. le sous-préfet remercie MM. les membres du Conseil des sentiments dont M. le président a bien voulu se faire l'interprète. Il conservera longtemps le souvenir de son passage dans l'arrondissement de Gourdon et du concours qu'il a trouvé constamment au sein du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare close la 2^e partie de la session de 1904.

Foire de Sainte-Catherine. — La foire dite de Sainte-Catherine s'est tenue samedi. Si n'avait été le temps pluvieux, elle aurait été très belle, mais de midi à cinq heures il n'a cessé de pleuvoir.

Malgré cela il s'est traité pas mal d'affaires.

Bestiaux : bœufs, de 700 à 800 fr. la paire ; veaux, de 300 à 400 fr. la paire ; moutons, de 35 à 40 fr. la pièce.

Grains : blé, 15 fr. 50 ; maïs, 15 fr. ; pommes de terre, 4 fr. le tout l'hectolitre.

Œufs 0 fr. 60 la douzaine.

Salviac

Accident. — Un accident de voiture qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit vendredi à 6 heures du soir près le faubourg des Crozes.

Arrivé à 500 mètres de Salviac, le cheval du courrier de Cazals à Gourdon s'est abattu entraînant son conducteur ; quoique contusionné, ce dernier s'est mis en demeure de relever la bête qui, se mettant à ruer, brisa un brancard et s'emporta, traversant Salviac à une vitesse vertigineuse jusqu'à la pharmacie Lagard, où la voiture versa et la bête fut arrêtée par des voisins.

De graves malheurs étaient à craindre car d'habitude, la grande rue de Salviac, à l'heure où s'est produit l'accident est très fréquentée par les enfants, il n'en a rien été fort heureusement ; tout s'est réduit à la perte d'un cheval mis hors de service et à une voiture détériorée ; seul le conducteur a reçu quelques contusions sans gravité.

Par extraordinaire, aucun voyageur ne se trouvait dans la voiture lors de l'accident.

Chez nos voisins

Fumel

Drame conjugal. — Un drame conjugal a été commis vendredi soir.

Dans une maison de la rue de la Recluzette habite le sieur Marpinard, sa femme âgée de 30 ans environ et leurs trois enfants. Depuis déjà quelque temps Marpinard soupçonnait sa femme d'avoir des relations avec un de ses anciens pensionnaires, le nommé Joseph Cambon, journalier.

Vendredi soir, à six heures, Marpinard désirant prendre le couple en flagrant délit, feignit de se rendre à son travail à l'usine ; au lieu de cela il monta dans le grenier de son logement emportant avec lui un fusil chargé. Dans la soirée, Cambon, croyant le mari absent, vint comme d'habitude rendre visite à la jeune femme. Ils causaient depuis longtemps lorsque vers les neuf heures la femme Marpinard entendit un léger mouvement dans le grenier. Effrayée, elle demanda à Cambon d'aller se rendre compte de ce bruit insolite. Celui-ci ne voulut pas y aller seul, pria un voisin de le suivre.

Cambon monta le premier l'échelle à main qui conduisait au grenier, lorsque arrivé sur les derniers degrés il reçut en pleine figure un coup de fusil tiré à bout portant par Marpinard. Cambon tomba à la renverse dans une mare de sang en poussant un cri terrible. Les voisins attirés par le coup de feu arrivèrent en toute hâte et relevèrent le mal-

heureux qui, dans sa chute et sous la violence de la douleur s'était évanoui.

Le meurtrier, son fusil à la main, examinait cette scène avec le plus grand calme en disant que c'était bien lui qui avait fait le coup, car il se méfiait depuis longtemps et qu'enfin l'ayant prévenu maintes fois, il s'était vengé.

Cambon a reçu toute la charge dans la tête, quelques grains de plomb seulement ont dévié dans l'épaule. M. le docteur Racours, appelé en toute hâte, a opéré les premiers pansements et a ensuite fait transporter à l'hospice le malheureux dont les blessures, quoique très graves, ne semblent pas mortelles. Cambon est veuf et père d'un enfant de six ans environ.

La gendarmerie, prévenue de suite, a mis le meurtrier en état d'arrestation. Marpinard ne regrette nullement l'acte qu'il a commis et paraît au contraire très satisfait de sa vengeance.

Le parquet de Villeneuve-sur-Lot s'est rendu à Fumel samedi dernier, et après un sommaire interrogatoire, a remis Marpinard en liberté.

Marchés aux Prunes

Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne), 25 septembre. — Notre marché de samedi 24 septembre a été un des plus beaux. Apport, 1,800 quintaux ; vente active aux cours suivants : 40 fruits, de 70 à 75 francs, 50, de 38 à 42 francs ; 60/65, de 28 à 30 francs ; 70/74, de 19 à 22 francs ; 80, de 15 à 18 francs ; 90, de 13 à 16 francs ; 100, de 10 à 12 francs, le tout les 50 kilos.

Monpazier (Dordogne), 25 septembre. — Apport, 1,500 quintaux, presque tous vendus aux cours suivants : 60/65 fruits, de 24 à 27 francs ; 70/75, de 20 à 23 francs ; 80/85, de 16 à 18 francs ; 90/95, de 14 à 15 francs ; 100/105, de 10 à 13 francs ; menu fretin, de 4 à 5 francs.

Beauville (Lot-et-Garonne), 26 septembre. — Apport plus de 2,000 quintaux environ. On n'avait plus vu un pareil apport sur notre marché. La vente a été un peu lente, les acheteurs n'étant pas en nombre vu la quantité apportée. Ils ont acheté à tous les prix, mais au-dessous des cours précédents. Voici les cours pratiqués :

100/4 fruits, de 12 à 13 francs ; 90/4, de 14 à 15 francs ; 80/4, de 16 à 17 fr. ; 70/4, de 20 à 21 francs ; 60/4, de 25 à 26 francs ; 50/4, de 45 à 46 francs, le tout les 50 kilos.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e. — Sommaire du 25 Septembre 1904.

Courrier du dimanche. — Léon Chaviagnaud ; Nedzoumi. — Hector Malot : Un beau-frère (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Pierre Saes : La course aux millions (fin). — Achille Melandri : Bistouri. — Louis Jaccollet : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2473 du 24 Septembre 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Italie : Le Pèlerinage français à Rome : Le Pape Pie X adressant une allocution aux pèlerins.

Serbie : Le Couronnement du roi (Portraits) : Le Roi Pierre I^{er}. — La princesse Hélène. — Le prince héritier Georges. — Le prince Royal Alexandre.

Autriche : Le Congrès de la presse, à Vienne.

Guerre Ruso-Japonaise : Prisonniers Japonais. — Blessés Russes évacués sur Kharbine, etc.

La société japonaise de la Croix-Rouge : (Portraits) : La princesse Ka-nin. — La duchesse Itakoura. — La vicomtesse Fannaka. — Mme Okoumura. — Dames de l'aristocratie japonaise préparant de la charpie et des bandes dans le salon de la princesse Komatsu. — Le bateau hospitalier « Orel ». — Le corps médical à bord. — Salle de pansement et d'opération. — Le dortoir.

Paris : Le Vignoble et la Maison éducatrice de l'Armenal, au boulevard Henri IV. Théâtre illustré : Les « Trois Anabaptistes », représentés en Vaudeville. Nérologie : Le Prince Herbert de Bismarck.

Départements : A la cathédrale d'Orléans. — Destruction du maître autel, à la suite de l'effondrement de la voûte. Le refuge des chiens : L'enregistrement à l'arrivée. — L'automobile des chiens. — Le bain. — Le Vapourisateur insecticide. — La visite du vétérinaire. — Le chenil. — La chasse au furet dans les dunes du cap Gris-Nez.

Roman illustré : L'Évolution de Jacques Lambal, par Jean José Frappa, Illustrations de Slom. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Bulletin Financier

Bien que les nouvelles qui nous viennent de Marseille, ne nous présentent pas la question des grèves comme solutionnée et que les informations que nous recevons d'Extrême-Orient laissent peu d'espoir en une fin prochaine de la guerre, les dispositions de la première séance de la semaine sont un peu meilleures.

Notre 3 % finit à 97,92 1/2. Les actions de nos établissements de crédit sont très fermes : la Banque de Paris se traite à 1227 ; le Crédit Foncier gagne 6 fr. à 718 ; le Crédit Lyonnais ex-coupons de 27,50, se négocie à 1132 ; le Comptoir National d'Escompte vaut 609 ; la Société Générale est toujours recherchée à 631.

Nos chemins français sont également bien tenus : le Lyon se négocie à 1358 ; l'Orléans à 1500 ; le Nord à 1762.

Les rentes étrangères sont à peu de chose près aux mêmes cours. L'Extérieure vaut 88,90 ; l'Italienne se tient à 104 ; le Portugais est à 62,80 ; le Serbe à 76,90 ; le Russe 4 % Consolidé fait 93 ; le 3 % 1891 est à 75,90 ; le Turc passe à 86,50 et la Banque Ottomane se traite à 584. Le Suez se traite à 4325.

AVIS

M^{me} veuve MARTEL a l'honneur d'informer son ancienne et sa future clientèle qu'elle va rouvrir son **Hôtel-Restaurant des Voyageurs et Café Français le 1^{er} OCTOBRE 1904.**

Étant propriétaire, elle fera un rabais sur les consommations qui seront de 1^{er} choix.

Service irréprochable. **RUE DE LA BANQUE à CAHORS**

Avis

M. MARTY, propriétaire viticoleur au château de Conilhac (Aude) a l'honneur d'informer les habitants de Cahors qu'il vient d'installer, rue Nationale, 59, (Maison Fourès), un magasin pour la vente de ses vins rouges et blancs.

On livre à domicile par paniers de six bouteilles. Un ticket prime est remis à tout acheteur d'un litre pris au magasin : vingt-cinq tickets donnent droit à un litre gratuit.

Les prix actuels sont de 30, 40, 50 et 60 centimes le litre.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers du sieur ALPHONSE Laurent, grainetier à Cahors, rue du Lycée, sont invités à se rendre le **vendredi sept octobre 1904**, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier, **A. POULVEREL.**

Leçons de Musique

VOCALE ET INSTRUMENTALE

M. HUBERT FRANSSEN

PROFESSEUR DE MUSIQUE

33, RUE NATIONALE. — CAHORS

PRIX :

2 leçons par semaine	15 fr. par mois.
3 — — — — —	20 — — — — —
4 — — — — —	25 — — — — —
5 — — — — —	30 — — — — —

Leçons au Cachat :

Leçon simple : 3 francs.
Leçon d'ensemble : 5 francs.

Cours de chant

M. Franssen, directeur de l'Orphéon, organisera pour les élèves des écoles à la rentrée des classes, un cours de chant dans une des salles de la mairie de Cahors.

Les Élèves qui veulent en faire partie sont priés de se faire inscrire avant le 6 octobre chez M. FRANSSEN.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	97 85
Jouissance 1 ^{er} juil. 1904 tme	97 92
0/0 amor. Der. an. 1893. cpt	98 50
3 Jouiss. 16 juillet 1904. tme
Banque de France.....cpt	3795 ..
Action nom. jouiss. 27 juin tme	3795 ..
Banque de Paris.....cpt	1230 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme	1227 ..
Crédit Foncier.....cpt	710 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme	718 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1130 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme	1132 ..
Société générale. jouiss. av. cpt	631 ..
Est.....cpt	915 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai. tme
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1358 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai. ter	1358 ..
Midi.....cpt	1159 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme
Nord.....cpt	1760 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil. tme	1763 ..
Orléans.....cpt	1500 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril. tme	1500 ..
Ouest.....cpt	900 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril. tme
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme	574 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill. tme	4340 ..
— 5 ^e civile.....juil. cpt
Proc. Thomson-Houston. j. tme	736 ..
Espagne extér. 4 0/0 juil. tme	88 65
Russe 4 0/0 1901.....juin. cpt	93 65
— 3 0/0 1896..... août. cpt	74 45
Rio-Tinto.....jouiss. mai. tme	1421 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 256 ..
Chartered..... 35 7
East Rand..... 202 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; oct. 23 75 à 24 » ; nov.-déc. 24 25 à 24 50 ; 4 de nov. 24 50 à 24 75 ; 4 prem. 25 » à 25 25. Cir. : 6,500. Liq. : 1,000.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 50 à 31 75 ; oct. 31 75 à » ; nov.-déc. 32 » à 32 25 ; 4 de nov. 32 25 à » ; 4 prem. 32 50 à 32 75. Circ. : 900. Liq. : ».,».,».

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE

MIMI-PRINTemps

VI

Le Mariage de Lucienne

Lorsque le banquier fut parti, le père Berthault resta comme atterré, ce qui fit croire à Lucienne qu'il était plus malade.

Le lendemain, il la prit en particulier, et lui dit qu'il fallait qu'elle devint Mme Rupert ; cela était absolument nécessaire, non seulement pour sa vie à lui qui ne serait pas longue maintenant, ni même pour son avenir à elle qui serait brillant, mais pour l'honneur de son père.

Lucienne demanda une explication, mais le vieillard fut inflexible.

— Ce mariage ou notre honneur ! tel est le choix.

Lucienne demanda deux jours pour

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

réfléchir.

Elle fit mille projets, se lamenta, pleura beaucoup et finalement prit une résolution virile.

Elle dit à son grand-père qu'elle était prête à accepter, mais à une seule condition.

Le vieillard voulut connaître cette condition, mais à son tour elle répondit que c'était son secret et qu'elle ne le dirait qu'à son futur lui-même.

Thomas Rupert, prévenu, accourut.

— Enfin, dit-il, vous consentez.

— Pas encore tout à fait.

— Ah ! oui, cette condition... elle est acceptée d'avance.

— Vous ne la connaissez pas.

— Non, mais avec vous je ne veux pas compter... de quoi s'agit-il ?

— Monsieur, reprit Lucienne, c'est plus grave que vous ne pensez.

— Vous m'effrayez.

— Je ne consens à devenir votre femme que pour sauver mon cher grand-père de la misère et, paraît-il, l'honneur de notre nom.

Le banquier s'inclina en signe d'affirmation.

Lucienne poursuivit :

— Ce n'est donc ni par inclination ni même par raison que je vais être votre femme, c'est sous le coup de la menace.

Rupert voulut protester, elle l'arrêta d'un geste.

— J'avais promis à celui que je ne re-

verrai plus, amour et fidélité. Cet amour je le cacherais au plus profond de mon cœur pour qu'il n'en sorte plus et qu'il y meure s'il le peut ; quant à la fidélité, je la lui conserverai intacte.

— Je ne comprends pas bien, fit le banquier qui dissimulait son impatience.

—

